

Huitième conférence mondiale sur l'e-parlement

Génève, 3 au 5 décembre 2018

Une délégation du Parlement français s'est rendue à Genève (Suisse) du 3 au 5 décembre 2018 pour participer à la 8^{ème} conférence mondiale sur l'e-Parlement. Cette conférence organisée par l'Union interparlementaire (UIP) se tient tous les deux ans depuis 2007 dans le but de permettre aux parlementaires et fonctionnaires parlementaires d'échanger leurs expériences, aux plans politique et technique, sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les parlements. La conférence de 2018 a mis l'accent sur le rôle de l'innovation dans les parlements pour une meilleure exécution des fonctions législatives, de représentation et de contrôle ainsi qu'une plus grande ouverture, transparence et efficacité. Un volet technologique a permis d'examiner en détail les approches innovantes développées par les parlements pour soutenir l'action des parlementaires et assurer la bonne exécution des fonctions centrales de l'institution. 250 personnes venant de 60 parlements ont assisté à ces trois jours de conférence et de débats. Le Groupe français de l'UIP était représenté par M. Édouard Courial, sénateur, et par deux fonctionnaires des service et direction des systèmes d'information de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Rapport mondial sur l'e-parlement

La conférence a été ouverte par M. Martin Chungong, secrétaire général de l'UIP. Elle a donné lieu ensuite à une présentation du rapport mondial 2018 sur l'e-parlement, élaboré à partir des réponses à un vaste questionnaire sur l'usage des TIC fournies par 114 assemblées parlementaires de pays membres de l'UIP. Le rapport montre un usage croissant des TIC : messagerie instantanée, réseaux sociaux, diffusion vidéo en streaming, mise à disposition de données ouvertes, usage du format XML pour les documents structurés. Par ailleurs, le rapport montre que des freins pour un plus grand recours aux TIC sont constitués par les problématiques de formation des utilisateurs et par des préoccupations de sécurité.

Collaboration entre parlements sur les TIC

La conférence a permis de lancer un centre pour l'innovation parlementaire sur la base d'un partenariat entre l'UIP et les parlements afin d'offrir une assistance à l'innovation. Une plateforme extranet est mise à disposition des parlements pour leur permettre de développer et partager des bonnes pratiques dans la mise en œuvre de leur stratégie digitale. Au sein du centre pour l'innovation parlementaire, des groupes de travail par thématique (gouvernance des TIC, informatique en nuage) ou par zone géographique (Amérique latine, Afrique subsaharienne) ont été constitués. Les assemblées parlementaires européennes disposent quant à elles du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP) qui leur permet de s'informer mutuellement sur leurs développements dans le domaine des TIC.

Rôle des nouvelles technologies dans l'ouverture des parlements

Un parlement ouvert et transparent, contribue au renforcement du processus démocratique et facilite la relation avec la société civile. Dans ce domaine, beaucoup de parlements participent à un vaste mouvement de publication de données ouvertes (Open Data). Ils poursuivent leurs efforts de manière à fournir des données facilement réutilisables, lisibles par les machines conforme à un modèle de données, de simples documents PDF ne pouvant pas être considérés

comme des données ouvertes. La collaboration avec les organismes réutilisateurs de données (associations citoyennes, journalistes, éditeurs juridiques, ...) permet de mieux répondre aux besoins.

L'utilisation des réseaux sociaux se généralise. Dans ce domaine, on notera l'expérience de la Finlande où le président du parlement tient une session FacebookLive interactive régulière.

Émergence des techniques d'intelligence artificielle

Les parlements ont débattu de la manière dont ils commencent à explorer des techniques de l'intelligence artificielle : traitement automatique du langage naturel, analyse sémantique, ... Le parlement brésilien a mis en place ce type de technique pour permettre des recherches thématiques complexes, la traduction automatique et l'analyse des sentiments appliquée aux commentaires des internautes. Des expériences ont même été mises en œuvre pour gérer certaines activités de la relation avec les citoyens par le biais de « chatbots » (agent conversationnel). Ces approches fondées sur des algorithmes complexes, qui peuvent être biaisés, peuvent poser des problèmes de confiance. Une gouvernance et une surveillance stricte sont donc nécessaires.

Informatique en nuage (*cloud computing*)

L'informatique en nuage permet d'exploiter des puissances de calcul et de stockage élevées avec une grande souplesse. Elle permet, en outre, d'accéder facilement à de nouveaux services (logiciel en tant que service). Ce mouvement incontournable pose des défis complexes aux parlements. Le sujet de la souveraineté des données constitue une préoccupation pour beaucoup de parlements, que les données soient hébergées au sein d'un cloud gouvernemental ou par des entreprises privées.

Documents structurés

La mise en œuvre de documents structurés, en remplacement de simples documents bureautiques, au sein des processus législatifs de plusieurs pays permet de nombreuses possibilités de traitement automatisé, de recherche et de navigation. La norme Akoma Ntoso qui s'appuie sur le standard XML et adresse tout type de document juridique est de plus en plus utilisée (congrès américain, parlement européen, sénat italien...). L'usage d'Akoma Ntoso est conforté par la disponibilité d'outils, dont un éditeur de texte conforme à cette norme.

Préoccupations environnementales

Les parlements ont aussi échangé au sujet des politiques de réduction de leur empreinte environnementale. Dans ce domaine, la dématérialisation des procédures législatives permet de réduire drastiquement le volume des impressions. Plusieurs parlements fournissent des applications aux parlementaires afin de leur permettre de disposer sous forme électronique des documents examinés. Cependant l'usage de dispositifs électroniques n'est pas sans impact environnemental et il est nécessaire de traiter les sujets d'élimination des déchets électroniques, de recyclage et de culture de la durabilité.